

FONCTIONNEMENT DES INSCRIPTIONS DU POLE EDUCATION Clairefontaine

INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'ALAE et aux mercredis après-midis, à l'ALASH et au restaurant scolaire sont obligatoires

Elles se font :

- Portail famille : <https://villefontaine.fr/parents-services.com>
- Sur la boîte vocale au 0476/549238
- Ou à défaut par mail au Pôle Education : ped@villefontaine.com

- Pour les mardis/jeudis/Vendredis la veille avant 8h00

- Le vendredi avant 8h pour le lundi

- Pour les mercredis jusqu'au lundi avant 8h00 pour le mercredi suivant.

Les codes d'accès vous seront communiqués à la rentrée.

- Pour les périodes de vacances : merci de respecter les dates d'inscriptions qui vous seront communiquées par mail avec le programme. Passée la date limite, nous ne pouvons pas vous assurer de pouvoir accueillir votre enfant.



Pour les mercredis et vacances, la présentation d'un certificat médical sous 48h est nécessaire pour annuler les prestations.

ABSENCES

En cas de besoin le pôle éducation Clairefontaine, situé à l'accueil du centre de loisirs, pourra vous renseigner ou vous aider dans les démarches administratives.

Afin d'optimiser le fonctionnement du Service Enfance Jeunesse, un strict respect des inscriptions sera exigé.



FONCTIONNEMENT DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE MUNICIPAL

CONTACTS

Pôle Education

Régisseur : Madame Fabienne Valette

Régisseur adjointe : Madame Roseline

Foulquie

Email : poleducation@villefontaine.com

fonbeauzard.fr

Tél : 05.61.37.12.22

Coordinateur Enfance et jeunesse :

Monsieur Moussa Talbi

Email : ped@villefontaine.com

Tél : 06.65.61.40.77

Directrice ALAE Maternel : Madame

Mégane Le Raillier

Tél : 07.60.58.76.13

Email : ca@villefontaine.com

Directrice ALAE élémentaire : Madame

Kelly Louison

Tél : 06.65.13.42.54

Email : ca@villefontaine.com

Directeur ALASH mercredis et vacances :

Monsieur Nicolas Jourdan

Tél : 06.65.13.42.54

Email : ca@villefontaine.com

2019-2020

LES OBJECTIFS DU PEDIT

- 1) Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- 2) Offrir aux enfants en situation de handicap un accueil de qualité sur les temps ALAE ALASH (permettre de favoriser leur inclusion).
- 3) Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.
- 4) Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations locales.

UNE REUNION D'INFORMATION AVEC VISITE DES LOCAUX VOUS
SERA PROPOSEE COURANT DU MOIS DE SEPTEMBRE

FONCTIONNEMENT DE L'ALAE
(ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ A L'ÉCOLE)

Accueil : Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Nous accueillons votre enfant :

Pour la maternelle, l'accueil se fait maintenant directement à l'école.

- ❖ Le matin en accueil échelonné de 7h30 à 8h50.
- ❖ Le soir départ échelonné de 16h45 à 18h30.

Attention : les mercredis en maternelle, la classe se termine à 11h00. Si votre enfant est inscrit à l'ALAE, vous pouvez le récupérer dès 11h15, sinon vous devez récupérer votre enfant devant l'école à 11h00.

Les vendredis en élémentaire, la classe se termine à 15h30. Si votre enfant est inscrit à l'ALAE, vous pouvez le récupérer dès 15h45, sinon vous devez récupérer votre enfant devant l'école à 15h30.

- ❖ Le mercredi après-midi de 12h00 à 18h30

Les enfants inscrits à la cantine sont sous la responsabilité du service enfance jeunesse de 12h à 13h50. Les enfants ne peuvent pas être récupérés, ni être déposés pendant ce temps.

(sauf exception d'un protocole d'accueil individualisé)

Si votre enfant reste à l'A.L.A.É du soir, pensez à lui fournir un goûter

FONCTIONNEMENT DE L'ALSH
(ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)

Les vacances scolaires

Accueil pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30
à l'Accueil de Loisirs Clairefontaine, rue Jean Mermoz.

Le matin : accueil échelonné de 7h30 à 9h00.

Le midi : possibilité de déposer ou de récupérer votre enfant **entre 11h 45 et 12h00** ou entre **13h45 et 14h00**.

Le soir : départ échelonné de 16h30 à 18h30

Sorties et séjours

Pendant les vacances scolaires, **des sorties et des séjours** (ski, plage...) seront proposés. Une participation des familles sera facturée en supplément.

Paiement A.L.A.E Restaurant Scolaire et ALSH

Les paiements se font au mois soit :

- en ligne par carte bancaire via le portail famille
- en espèces
- par chèque libellé à l'ordre de la régie recette
- par chèques vacances
- par prélèvement bancaire

Une notification mensuelle par email informera les familles de l'émission des factures et de l'ouverture des différentes inscriptions sur le portail famille

Les règlements intérieurs, et tarifications du service enfance jeunesse et du restaurant scolaire sont disponibles sur le site de la ville (www.ville-fonbeauzard.fr), au Pôle Education Clairefontaine et dans les panneaux d'information de l'A.L.A.É.